

VARIATION DES CRÉDITS DE CRÉANCES DOUTEUSES ENTRE 2016-2017 ET 2017-2018

- La variation de 34,5 M\$ des crédits de créances douteuses s'explique par :
 - Mandats gouvernementaux et autres programmes : +16,5 M\$
 - Programme ESSOR : +21,9 M\$
 - Créativité Québec : -3,9 M\$
- Pour les Mandats gouvernementaux et autres programmes (programme 02, élément 01), l'augmentation de 16,5 M\$, entre les crédits prévus de 2017-2018 et ceux de 2016-2017, s'explique notamment par :
 - La réaffectation des crédits de la catégorie affectation à un fonds spécial vers celle des créances douteuses et autres afin de couvrir les coûts engendrés par le changement d'orientation du gouvernement de faire moins de subventions aux entreprises et plus de prêts, de garanties de prêts et de prises de participations dans les programmes et dossiers réguliers : +16 M\$.
 - Il est aussi très important de préciser que les crédits incluent une réserve de 50 M\$ pour pallier aux besoins éventuels de nouveaux mandats gouvernementaux qui pourraient survenir au cours de l'exercice financier 2017-2018.
- Pour le Programme ESSOR (programme 02, élément 02), l'augmentation de 21,9 M\$ s'explique principalement par :
 - La réaffectation des crédits de la catégorie affectation à un fonds spécial vers celle des créances douteuses et autres afin de couvrir les coûts engendrés par le changement d'orientation du gouvernement de faire moins de subventions aux entreprises et plus de prêts, de garanties de prêts et de prises de participations dans les programmes et dossiers réguliers : +10,9 M\$.
 - Des ajustements de l'enveloppe pour tenir compte du transfert du volet 1 du programme Créativité Québec vers le programme ESSOR: +5,2 M\$.
 - Des ajouts de crédits en lien avec les diverses stratégies et plan d'action en cours (Aérospatiale, Économie numérique, Maritime et Aluminium) : +5,9 M\$.

- Pour le programme Créativité Québec (programme 02, élément 03), la diminution de 3,9 M\$ s'explique principalement par :
 - Le transfert de crédits vers le programme ESSOR : -5,2 M\$.
 - La réaffectation des crédits de la catégorie affectation à un fonds spécial vers celle des créances douteuses et autres afin de couvrir les coûts engendrés par le changement d'orientation du gouvernement de faire moins de subventions aux entreprises et plus de prêts, de garanties de prêts et de prises de participations dans les programmes et dossiers réguliers : +1,9 M\$.
- Lors de l'établissement des prévisions financières, la provision pour perte est affectée notamment par le moment où le déboursement à l'entreprise est prévu et par le taux de risque appliqué à l'intervention financière.
- Les déboursés et les taux de provision ayant servi à établir les crédits budgétaires de 2017-2018 ont été établis avec les données financières et les données de risque réelles et prévisionnelles de décembre 2016. Par conséquent, ces prévisions évolueront dans le temps.